

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2014**

**2014 DAC 1166** Subventions (15.700 euros) à 7 associations (20e).

**M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSEL,**  
**rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2014 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations 129H Productions, 22,48m2, Belleville en vues, Canal Marches, Danse Libre Chant - Free Dance Song, Mémoire de l'avenir et Teatro Pazzo pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Belleville-Amandiers du 20e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 18 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par Mme Colombe BROSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association 129H Productions, 38-40 rue des Amandiers 75020 Paris, pour le projet Hauts Les Mots, Saison 5. 19172 ; 2014\_03476.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association 22,48 M2, 30 rue des Envierges 75020 Paris, pour le projet Une galerie dans mon quartier. 93581 ; 2014\_03481.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 2.200 euros est attribuée à l'association Belleville en vue(s), 1-3 rue Frédérick Lemaître 75020 Paris, pour le projet Du cinéma pour l'enseignement, l'apprentissage du français et l'insertion des publics migrants. 7961 ; 2014\_03687.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Canal Marches, 122 rue des Couronnes 75020 Paris, pour le projet L'Université Populaire Audiovisuelle des quartiers populaires parisiens au-delà des frontières 2014. 11267 ; 2014\_03747.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Danse Libre Chant - Free Dance Song, 106 rue des Maraîchers 75020 Paris, pour le projet Danse ta route 2014. 462 ; 2014\_03773.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Mémoire de l'avenir, 45-47 rue Ramponeau 75020 Paris, pour le projet Passage - Maison du Bas Belleville. 8144 ; 2014\_03311.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Teatro Pazzo, 15 rue Henri Chevreau 75020 Paris, pour le projet Deux ateliers théâtre adultes - avec interventions ponctuelles de la danse et du jazz vocal. 13385 ; 2014\_00291.

Article 8 : La dépense totale correspondante, soit 15.700 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.